

Sainte - Agnès

Journal d'Informations de la Commune



**JE SUIS
CHARLIE**

Sommaire

Infos Pratiques.....	2	Personnel	14
Édito.....	3	Opposition	15
Équipe municipale et projet.....	4 et 5	Les incontournables	16 et 17
CCAS.....	6	Les Amis de Sainte Agnès	18
Intempéries et travaux 2014.....	7 à 9	État civil	19
École.....	10		
Budget.....	11		
Culture et Fête des Andes.....	12 et 13		

Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi matin : de 8h30 à 12h30

Le lundi et le mercredi de 14h à 18h

Le mardi et le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous

Tél. 04 93 35 84 58 - Fax. 04 92 10 35 14

Email : mairiesteagnes@wanadoo.fr

Site : www.sainteagnes.fr

Assistance sociale

Une assistante sociale est à votre écoute sur rendez-vous au 04 89 04 30 10

Encombrants

La communauté d'Agglomération de la Riviera Française vous propose de composer un numéro indigo unique 0820 089 129 au tarif appel local. N'hésitez pas à l'utiliser pour tout renseignement concernant les collectes, les horaires d'ouvertures des déchetteries. Les encombrants, une fois l'appel passé, doivent être déposés uniquement le mardi soir. Enlèvement le mercredi matin sur Rendez-vous.

Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 1500 €.

Fort Maginot

Du 1er juin au 30 septembre inclus ouvert tous les jours de 10h30 à 12h et de 15h à 19h

Du 1er octobre au 31 mai inclus : ouvert uniquement le week-end de 14h30 à 17h30 groupes : sur réservation

Espace Culture et Sainte-Agnès Tourisme

Téléphone Espace Culture : 04 93 28 35 31 -

Ouverture : consultez le site de la mairie.

Numéro d'Urgence

Pompier 18 - Police secours 17 - S.A.M.U. 15

SOS Enfance Maltraitée : 119 - Centre anti-poison (Marseille) 04 91 75 25 25

Les Associations

E Viva Sant'Agne - Les Amis de Sainte-Agnès - Les Peintres du Soleil - La Cabane des Marmottes - l' Pitchan, Les Marcheurs de Sainte-Agnès...

Pour en savoir plus, veuillez contacter la mairie par téléphone ou consulter son site.

Edito



Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre soutien pour ma réélection et celle de mon équipe.

Un engagement réfléchi pour vous comme pour moi et mon équipe dont le soutien sans faille permettra une meilleure gestion de ces intempéries de janvier 2014.

Cette année très difficile pour nous tous ! Aura vu notre action entravée par des lourdeurs administratives et pour le particulier des relations compliquées avec des assurances surprotégées. Quoiqu'il en soit le rayon de soleil est bien présent et ce sentiment du devoir accompli va à notre école BBC et à haute qualité environnementale. Pour nos jeunes un environnement optimum, pour la commune un meilleur rapport financier, charges de fonctionnement incluses, et des frais de cantine sans commune mesure. Cet écart important des frais de scolarité entre le chef lieu du canton et la commune de Sainte Agnès nous portera à avoir une vigilance accrue sur nos dérogations.

Les intempéries sont le point clef de nos préoccupations. Le Conseil Général, très présent lors des intempéries, a intégré un rôle de conseil auprès des communes rurales. La part communale de ces travaux nous demandera toutefois un

plan pluriannuel, de la patience, de la persévérance et des choix affûtés et prioritaires. Tout ne pourra être entrepris. Ces prévisionnels de recettes, d'économies et de dépenses seront abordés dans les pages qui vont suivre. Le travail du CCAS, des associations, des élus est à saluer, et le personnel communal de l'école porte une attention de première ordre sur nos enfants. La commune s'est employée à agir au plus près des attentes des parents d'élèves et l'écoute de l'inspecteur d'académie et l'action de l'académie nous met sur la bonne voie pour un bon épanouissement de nos jeunes. Les enfants apprécient leur nouveau restaurant et les parents goûtent enfin un prix de repas plus intéressant qu'ils n'ont pu connaître. Les activités culturelles plus restreintes pour 2015, n'en demeureront pas moins qualitatives. J'aurai aussi une pensée particulière aux êtres chers qui nous ont quittés et que nous sommes résolument fier et heureux d'avoir connus, aux nouveaux nés et aux personnes nouvellement installés à Sainte Agnès, qui sont le blé vert de notre commune. Bonne lecture ! Je vous souhaite de bonnes fêtes paisibles, pleines de sourires et une bonne santé.

Le Maire



Equipe municipale



Albert Filippi
maire



Régis
Alexandre
conseiller



Elodie Butez
conseillère



Antoine
Mattera
3e adjoint



Stéphanie
Bonora
conseillère



Patrick
Bergogne
conseiller



Sébastien
Nazon
1er adjoint



Mauricette
Berthon
conseillère



Franck
Bianchi
conseiller



Evelyne
Imbert
4e adjointe



Christophe
Zazzera
conseiller



Suzanne
Mossino
conseillère



Christiane
Ravasio
2e adjointe



Hervé
Dellerba
conseiller



Josiane
Coste
conseillère

Liste "Unis pour Sainte-Agnès" réélue 2014 : à 70,22 %

Nomination des membres dans les commissions communales

1/ TRAVAUX – URBANISME- ENVIRONNEMENT :

Albert FILIPPI, Régis ALEXANDRE, Christophe ZAZZERA, Antoine MATTERA, Hervé DELLERBA, Sébastien NAZON, Patrick BERGOGNE.

2/ BUDGET ET FINANCES

Albert FILIPPI, Christiane RAVASIO, Sébastien NAZON, Evelyne IMBERT, Suzanne MOSSINO.

3/ SCOLAIRE

Albert FILIPPI, Evelyne IMBERT, Elodie BUTEZ, Christiane RAVASIO, Josiane COSTE, Sébastien NAZON, Suzanne MOSSINO.

4/ PERSONNEL ET GESTION ADMINISTRATIVE :

Albert FILIPPI, Stéphanie BONORA, Sébastien NAZON, Régis ALEXANDRE, Antoine MATTERA, Evelyne IMBERT, Christiane RAVASIO, Elodie BUTEZ, Suzanne MOSSINO.

5/ CULTURE TOURISME COMMUNICATION :

Albert FILIPPI, Mauricette BERTHON, Sébastien NAZON, Patrick BERGOGNE.

6/ SECURITE

Albert FILIPPI, Antoine MATTERA, Elodie BUTEZ, Franck BIANCHI, Sébastien NAZON.

Projets 2014 - 2020

- 1) Gestion des intempéries avec consultation et soutien aux citoyens et sinistrés : avec intervention des géologues, études géotechniques
- 2) Mise en place d'une programmation pluriannuelle de reconstruction et construction d'ouvrages et de pluviales
- 3) Evaluation et refontes des propriétés communales et gestion des zones rouges du Plan de Prévention des Risques (PPR)
- 4) Création d'emplois sur la commune en lien avec école :
 - Assistante maternelle
 - Assistante éducation
 - Auxiliaire de vie scolaire
 - Embauche de trois contrats aidés en vue du remplacement de trois futurs retraités, agents territoriaux, avec priorité aux personnes habitant la commune, suite à la liste transmise au Pôle Emploi
- 5) Une convention assainissement sur le territoire de la commune avec un plan pluriannuel de travaux et son financement
- 6) Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) sur certaines zones de la commune :
 - étude de faisabilité pour la nouvelle zone d'accès au Figourn
 - étude de faisabilité pour accès carrossable au Pian Alamana
 - étude de faisabilité pour une zone d'aménagement concerté au village
- 7) Réfection du chemin piétonnier d'accès entre le nouvel hameau et le quartier Cabrolles permettant de rejoindre l'école
- 8) Réfection de la salle St Charles avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 9) Mise en place d'une via ferrata au village avec un financement par le sponsoring participatif en lien avec l'association Les peintres du soleil
- 10) Aménagement des jardins d'enfants avec mise en sécurité au nouvel hameau, à la mairie et à la Maura
 - Etude pour la création d'un bâti en dur pour l'Association des Marmottes
- 11) Aménagement d'un gîte moyenne montagne autonome au Siricocca avec la Fondation du Patrimoine
- 12) Finalisation d'un centre de mémoire dans le Fort de la ligne Maginot financé par des dons déductibles des impôts et abondé par la Fondation du Patrimoine : 3 salles
 - Musée de l'histoire de Sainte Agnès, Genèse et histoire du village
- La bataille des Alpes
- Histoire de la frontière franco-italienne des Alpes du Sud avec une salle de projection
- 13) Sécurisation des zones à risque : filet de sécurité au village et en bas de commune
- 14) Mise en sécurité des biens et des personnes avec l'installation de nouvelles cameras en lien avec les autres communes et la gendarmerie
- 15) Recherche des locaux pour l'installation de nouveaux commerçants et artisans. mise d'un plan d'action
- 16) Mise en conformité des sanitaires publics au village, avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 17) Continuité des fêtes sur les 3 sites communaux :
 - mise en place d'un festival de renom pour donner une aura supplémentaire à Sainte-Agnès
 - partenariat avec l'automobile club de Monaco pour l'organisation de rallyes innovants sur les énergies renouvelables
- 18) Création d'un chemin botanique face au village
- 19) Développement des actions du CCAS
- 20) Reprise de chemins communaux. Priorité donnée au chemin Peyra Grossa situé derrière le village
- 21) Projet d'aménagement du délaissé de l'autoroute au quartier Cabrolles à destination du sport et d'un parcours de santé
- 22) Projet de la réalisation d'une crèche
- 23) Travaux :
 - Confortement de routes et de chemins communaux.
 - Reprise de la route en terre au Fortin, aménagement en lien avec Gorbio, compte tenu de l'appartenance aux deux communes
 - Gestion et aménagement des pluviales sur la route de Gajessa et chemin Gajessa
- 24) Refonte du site Internet de la commune et son amélioration
 - Gestion des gîtes communaux publics



Membres élus :

- Albert FILIPPI
- Josiane COSTE
- Patrick BERGOGNE
- Régis ALEXANDRE
- Mauricette BERTHON
- Evelyne IMBERT
- Stéphanie BONORA

Membres nommés :

- . Mr Francis LOTTIER en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;
- . Mr Vincent CALDERONE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de

développement social dans la commune » (assistant de service social)

. Mme Agnès MAC FARLANNE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Présidente de l'association « Les Marmottes ») ;

. Mme Nicole FLEURY au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune »

. Mme Gaëlle DELLERBA au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune » (Conseillère familiale et sociale)

. Mme Agnès VIALE au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune »

Repas des anciens : samedi 24 mai 2014 - Villefranche-sur-Mer

Nous avons notre programme :

9h30 : départ en bus

10H30 : visite de la vieille ville et de la Citadelle du XVI^e siècle ou promenade avec le petit train touristique autour de la vieille ville , et au bord de mer.

12h30 déjeuner au restaurant "Le Carpaccio" .

Par une magnifique journée, une cinquantaine de personnes a répondu à notre invitation et une grande partie a choisi de visiter Villefranche en petit train touristique et profiter ainsi des explications fournies par le guide. D'autres ont visité la Citadelle , le Musée qui se trouve dans l'enceinte de la Citadelle ainsi que les magnifiques jardins qui dominent la rade de Villefranche.

Puis, vers midi, tout le monde a pris le petit train afin de rejoindre le restaurant « Le Carpaccio » où nous étions attendus. Ce restaurant est situé au fond de la rade et nous a offert une vue exceptionnelle . Le repas était excellent . Nous avons passé un moment très agréable tout en admirant la rade et chaque « maman » a reçu une rose pour marquer la fête des mères. Mais il a fallu quitter ce bel endroit pour rejoindre – à pied - le car qui nous attendait pour le retour.....



Noël CCAS
Salle
Saint-Charles



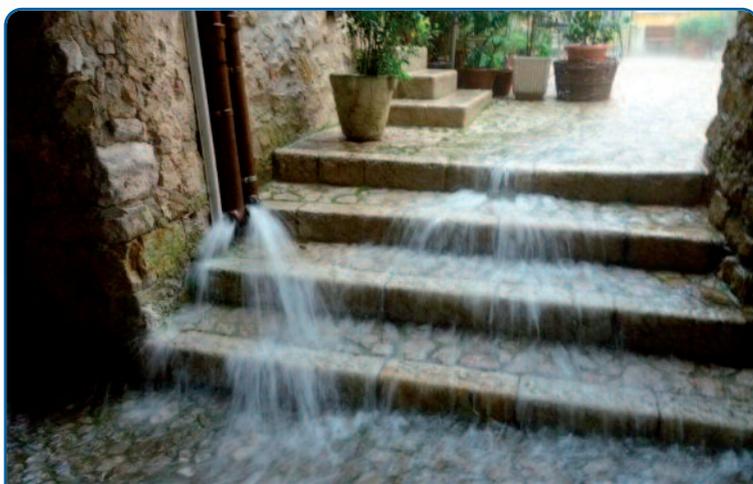
Intempéries

En début d'année, plus précisément les 4, 5, 17 et 18 janvier 2014, notre commune a été frappée par des précipitations inégalées qui ont engendré de nombreux glissements de terrains, détruit plusieurs assainissements collectifs, coupé la plupart des routes d'accès à la commune, isolé certains quartiers. Les obstructions de plusieurs évacuations d'eaux pluviales ont entraîné l'évacuation de près de 20 familles de leurs habitations et à ce jour, 2 familles n'ont pas pu réintégrer leur logement.

Après avoir été classé rapidement en catastrophe naturelle suite à la transmission complète du dossier, l'État nous a demandé, au travers de différents cabinets d'études de sol (pris en charge entièrement par la commune) de vérifier

tous les secteurs touchés pour qu'au final nous soyons classé en calamité publique ce qui devait nous permettre de percevoir des subventions plus importantes. Or, au final, sur 4 300 000 € de dégâts que la commune a subi hors dégâts des particuliers, car c'est aux assurances de prendre le relais, l'État en a retenu que 1 300 000 € et en a déduit que nous avons droit à une subvention de 707 000 €.

Nous vous rappelons que notre commune a été la plus touchée du département. Une deuxième phase s'engage maintenant avec le Conseil Général qui va consister à savoir le montant de subvention octroyé suite au positionnement de l'État. Ensuite nous aurons ce que la commune pourra payer mais nous reviendrons sur ce point dans le budget.



Tous les quartiers de la commune ont été touchés par les intempéries.

Talus rocheux



Talus meuble





Les travaux 2014 ont été largement embolisés par les intempéries ce qui n'a pas permis la réalisation de travaux votés dans le budget 2013. Ceux-ci seront reportés sur 2015, voir sur d'autres exercices, car nous mettrons la priorité sur la reconstruction, sécurisation et la consolidation des accès au quartier, des assainissements. Mais tout ne se fera pas sur un exercice tant les travaux sont importants. A moins qu'un mécène milliardaire nous donne les millions manquants. Un rappel aucun des travaux effectués sur la mandature précédente n'ont été endommagés ou détruits !

Nous vous rappelons que pour engager des travaux de clôture mitoyenne, d'agrandissement, de réfection extérieure (façade, toit) ou intérieure changeant les surfaces (cloisons...) vous devez faire une déclaration préalable de travaux en mairie, ce qui vous permettra en outre d'avoir un professionnel de l'urbanisme de la commune qui vous indiquera ce que vous pouvez faire en fonction de votre zonage ; et pensez aussi à déclarer ces changements à votre assureur, cela évitera aussi du stress, des injures et des batailles juridique entre voisins. Les horaires de la mairie sont en page 2 !



Pour rappel, voici les différents travaux fait en TTC :

• Année 2014

Mise en sécurité des protections des quartiers suite aux intempéries 228 215 € TTC

École :

- Honoraires architecte, APAVE AMO, connexion téléphonie EDF, frais d'annonce + divers 347 357,20 € TTC
- SMBTP gros œuvre, clos couvert 1 769 190, 65€ TTC
- MRH Menuiserie Extérieur, vitrerie occultation, protections solaires, serrurerie, métallerie 342 828 € TTC
- TURCHI Menuiseries intérieures, aménagements signalétiques 137 540 € TTC
- MIE Electricité 247 111, 34€ TTC
- AZUR CLIM Plomberie, sanitaires, ventilations, chauffage 442 988, 35€ TTC
- MS DECO Cloisons, faux plafonds 111 228€ TTC
- MS DECO Revêtements de sols souples, protections murales 63 986€ TTC
- GIANI Peintures, revêtements de façades 166 244€ TTC
- KONE Ascenseur 33 308, 60€ TTC



L'école a été inaugurée le 16 juillet 2014 par Son Altesse Sérénissime Albert II de Monaco



Le 02 septembre 2014, l'école Charles Imbert a ouvert ses portes pour accueillir 50 élèves de la Commune.

Deux enseignantes nommées par l'Education Nationale assurent les cours :

Mme Ewa ROUSSEL, Directrice et enseignante de la classe élémentaire :

23 élèves : 6 GS, 10 CP, 5 CE1, 2 CE2

Mme Christine MADDEDU : enseignante de la classe maternelle :

27 élèves - 16 PS et 11 MS

Au corps enseignant, s'ajoute le personnel communal :

Mme Valérie CASINI, ATSEM en classe de maternelle,

Mmes Angélique SOUCHOIS, agent périscolaire,

Mme Sylvie COSTE, agent périscolaire,

Mme Marie-Thérèse TAVANO, agent de service.

Restauration scolaire : Régal et Saveurs (Choisit sur appel d'offre : repas liaison froide, nombre de convives/jour, etc.)

responsable de restauration : Mme MARRADES Christine

Coût du repas par famille : 3,80 € et coût repas de la commune : 5,65 €

Horaires de l'école :

- Lundi 8h30-11h30 et 13h30-16h00
- Mardi 8h30-11h30 et 13h30-16h00
- Mercredi 8h30-11h30
- Jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h00
- Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-15h00

Les nouvelles activités périscolaire (NAP) sont effectuées après la classe pendant ¾ heures sur 4 jours.

Le personnel périscolaire se charge de ce temps NAP aidé bénévolement les jeudis et vendredis par les membres de l'association « I Pitchan de Sainte-Agnès » et dont la Présidente est Mme Josyane DELLERBA.

Pendant l'année scolaire, des activités sont proposées aux enfants : Activités manuelles, Chants, Danse, lecture, jardinage...

Parents d'élèves élus pour l'année scolaire 2014/2015 :

Mme RAHAL Gaëlle, titulaire

Mme DELLERBA Annaïck titulaire

Mme DELAMBERT Sophie, suppléante

Mme EKERN Cécile suppléante

Inscriptions pour les enfants nés en 2012 : à partir de Janvier 2015.

Pour tout renseignement, contacter Mme Marie-Claire HUGON, Assistante Service Scolaire au

04 93 35 84 58 de 8h30 à 12h30 et 14h00 18h00 du lundi au vendredi

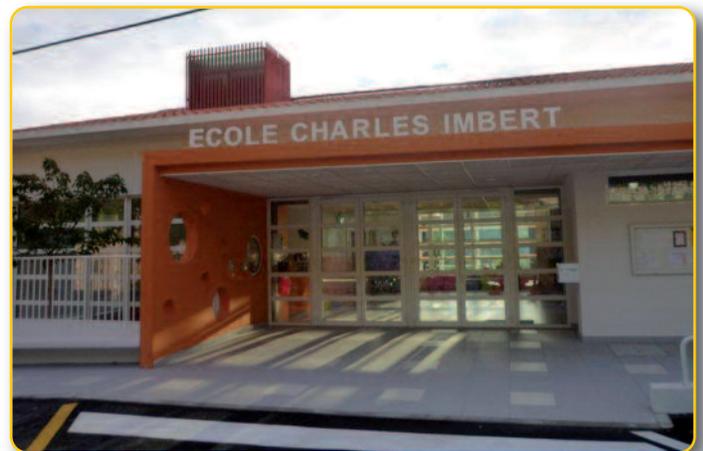
Coût périscolaire :

Gratuit tous les matins, le matin de 7h30 à 8h30.

1,50 € lundi, mardi, jeudi, de 16h à 18h30,

1,50 € le vendredi de 15h à 18h30

et 5 € le mercredi après-midi.



Premier Noël à l'école





Le budget 2014 a été particulièrement difficile à mettre en place ; d'une part, nous étions en période d'Élections municipales, nous ne pouvions donc pas engager des financements avant avril et de l'autre, nous avons aussi le coût des intempéries qui s'est greffé et nous avons dû mettre tout notre autofinancement, soit plus de 228 000 euros, dans la mise en sécurité et de déblaiements de différents quartiers de la commune.

Nous avons également effectué le financement complet de l'école, soit 3 661 782 euros TTC dont TVA de 610 297 euros et un reste de 15 895 euros non utilisé pour les travaux clôturant ce dossier. Toutes nos factures concernant l'école ont été payées au 31 décembre 2014.

Nous attendons, pour la fin du premier semestre 2015, le solde des subventions que nous doit encore le Conseil Général et l'État pour un montant de 704 935 euros, ceci nous permettra de rembourser les lignes de trésorerie contractées.

Pour 2015 nous devons recevoir un fonds de compensation de TVA au titre des travaux d'investissement réalisés en 2013, ce qui nous a permis d'anticiper un prêt de 240 000 Euros auprès d'un établissement bancaire, avec un taux très intéressant de 3.2 % sur 30 ans, afin de mettre en recette la part communale et aussi de rembourser un ancien prêt à un taux plus important.

Le 3 décembre 2014 l'État nous a communiqué son aide sur les 4 300 000 euros de dégâts, en ne retenant qu'un montant éligible de 1 356 491 Euros ce qui entraîne une subvention de un peu plus de 707 000 Euros. Quant au Conseil Général, à ce jour, il porterait à 45% son taux de subvention sur la différence du montant éligible et la subvention État ; le reste + la TVA restant à la charge de la commune, faites le calcul !!

La recherche de recettes est une préoccupation permanente pour nous et l'augmentation des impôts n'est que la solution extrême ; dans ce cadre nous allons donc louer 2 gîtes communaux à l'année (ceux à côté de l'école) et augmenter le coût de location des salles communales. L'aménagement du délaissé de l'autoroute, avec location d'une partie du terrain pour une activité sportive (calcetto) servant aussi aux activités sportives de l'école, location d'emplacement de camion sont à l'étude, et se fera en concertation avec les riverains afin de trouver une solution rapide à l'amiable pour cette plate-forme qui a causé et cause encore de nombreux problèmes.

Le projet au quartier Maura, avec la construction de logement pour actif avec un bailleur social et un projet dit « seignor », pourrait se concrétiser et apporter une stabilité financière et fiscale permettant aussi la reconstruction et le désendettement.



Le 20 septembre 2012 a été lancé, avec la Fondation du Patrimoine, la rénovation du maître autel de notre église Notre Dame des Neiges qui risquait de partir en poussière. Grâce à la mobilisation et aux dons de nombreuses personnes de la commune et hors commune, ces travaux ont pu être également étendus aux restaurations des reliquaires et du tabernacle à hosties.

Le 14 janvier 2014, ces bijoux patrimoniaux restaurés ont été inaugurés et présentés aux citoyens et donateurs, en présence de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II de Monaco et la Princesse Charlène.

Dans la continuité, le 08 mai 2013 a été lancé l'appel aux dons pour la création du Centre de mémoire Agnésois dans le Fort de la ligne Maginot.



Parallèlement, la Fondation du Patrimoine délivre aux donateurs un reçu ouvrant droit à des réductions d'impôts.

Grâce à sa reconnaissance d'utilité publique, tous les dons faits à la Fondation du Patrimoine sont déductibles :

- De l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du don et dans la limite globale de 20% du revenu imposable.
- De l'impôt sur la fortune de 75% du don et dans la limite de 45.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 60.000 €)
- De l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.



Le samedi 22 mars 2014, la commune de Sainte Agnès a accueilli le 15ème rallye de Monte Carlo des voitures à énergies nouvelles et le 5ème rallye de Monte-Carlo des voitures à zéro émission – no noise.

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la FONDATION DU PATRIMOINE est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine rural essentiellement non protégé : maisons, églises, ponts, lavoirs, patrimoine industriel, naturel, maritime, etc.

Elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets, et permet aux propriétaires privés de déduire tout ou partie du montant de leurs travaux.

La Fondation du Patrimoine dispose pour cela de moyens d'action très incitatifs :

- Le **label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.
- La **souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- Les **subventions**, liées au succès des souscriptions complètent le montant des dons reçus.

Délégation des Alpes-Maritimes
CCI Nice Côte d'Azur
20, boulevard Canabacci CS 11259
06005 Nice Cedex 1
Tél. 04 93 33 73 47
Courriel : pacanice@fondat-on-patrimoine.org
www.paca.fondation-patrimoine.org

Maison de Sainte Agnès
102, Place Saint Jean
06500 Sainte Agnès
Tél. 04 93 35 84 58
Courriel : main-estagne@wanadoo.fr
www.sainteagnes.fr

Souscription pour la restauration du Fort de la ligne Maginot

Sainte-Agnès Alpes Maritimes

La Fondation du Patrimoine en région PACA depuis 2003

Plus de 750 projets de restauration réalisés
48 millions d'euros de travaux réalisés
1430 personnes créées ou développées dans la région

Préservons aujourd'hui l'avenir en restaurant notre patrimoine

CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES



Fête des Andes



Sur les numéros précédents, nous avons exprimé le souhait d'avoir un évènement sur le mois d'août aussi important que la Fête de la lavande. En accord avec Mr. Rosier, Président de l'Association des Peintres du Soleil et l'Association des Amis de Sainte Agnès, l'idée est venue de faire revivre le festival de musique des Andes.

Suite à de nombreuses réunions, contact avec l'Ambassade du Pérou à Paris ; le 3 août 2014 ce festival renaissait avec le soutien, les encouragements et l'aide de nombreux nostalgiques et de nouveaux amateurs. Tout n'a pas été parfait, mais l'envie et la passion restent intactes pour pérenniser cet évènement en alternance avec la Fête médiévale.

Concernant le coût, nous avons prévu un budget de 5 000 € pour les groupes, la logistique, l'hébergement, les repas des artistes. Après discussion, Mr. Rosier nous a proposé de prendre en charge ces éléments avec une participation des Amis de Sainte Agnès. Nous avons donc décidé, après accord et vote du conseil municipal, de lui accorder une subvention exceptionnelle de 2350 €. (nous tenons à préciser que l'Association les Peintres du Soleil n'a jamais perçus de subvention communale depuis 2008).

9^{ème} Festival de Musique
des Andes

Apurimac
Peru - Andino

SAINTE-AGNÈS

LE VILLAGE DU LITTORAL LE PLUS HAUT D'EUROPE

Dimanche 3 août 2014 dès 9h30

Pour tous renseignements : Tél. 04 93 57 14 60 - 06 73 58 10 84





Marie-Claire HUGON
Responsable Administratif
de l'école



De gauche à droite : Sylvie COSTE Péricolaire, Valérie CASINI ATSEM, Angélique SOUCHOIS Péricolaire, Marie Thérèse TAVANO responsable de la restauration

Le plus difficile dans une gestion communale est de trouver du personnel qualifié, motivé, travailleur et autonome ! Après bien des entretiens, nous les avons trouvés : Valérie Cassini pour le poste d'assistante maternelle, Angélique Souchois, et Sylvie Coste pour le péricolaire. Marie-Thérèse Tavano, étant déjà employée à la mairie, a été nommée responsable de la restauration.

Dans un premier temps, ces personnes ont été embauchées sous contrat aidé dit « cui-cae », avec des aides allant de 70 à 90 % de leur salaire mensuel, sur une base de 26 heures. A la fin de ces mesures, elles seront pérennisées dans leurs postes, si aucune entrave ne se fait valoir.

Tout nouvel emploi au sein de la mairie se fera par ce type de contrats, afin d'une part de vérifier les compétences de la personne et aussi de ne pas alourdir les charges de personnel.

Nous commencerons à rechercher des futurs cantonniers à partir du deuxième semestre 2015, pour compenser les départs en retraite de trois d'entre eux en fin 2015 et mi 2016.

Marie Claire Hugon a été nommée responsable administrative de l'école, en conséquence toutes vos demandes doivent lui parvenir soit par courrier, mail, fax, afin qu'elle les centralise et puisse les traiter au plus tôt. Ivana Horejsi pourra, lors de l'ouverture de la troisième classe de l'école en septembre 2015, lui apporter ses compétences administratives.

Je tenais aussi particulièrement à remercier toutes ces personnes ainsi que les agents administratifs et techniques pour leur dévouement et patience, suite aux nombreux changements, ajustements qui ont eu lieu tout au long de cette année pleine d'événements ; et de garder ces mêmes principes pour cette nouvelle année.

Oppositions



Suzanne
Mossino



Patrick
Bergogne

L'opposition s'adresse aux agnésois :

Comme la loi le prévoit, les conseillers municipaux qui n'appartiennent pas à la majorité municipale ont le droit de s'exprimer dans les bulletins d'information diffusés par la commune. Cette page accordée par le maire de Sainte Agnès, que nous remercions, nous donne l'occasion de remercier les 25% des votant qui se sont exprimés lors des dernières élections municipales en faveur de notre liste "Notre projet, c'est vous". ainsi, nous, Patrick Bergogne et Suzanne Mossino, avons été élus conseillers.

Comme nous l'avons annoncé lors de l'installation du nouveau conseil municipal, nous sommes une opposition vigilante et constructive qui œuvre pour l'intérêt de tous les Agnésois.

C'est pour cette raison que sur la soixantaine de délibérations présentées en conseil :

1. Nous nous sommes abstenus (ainsi qu'un conseiller de la majorité) lors du vote d'une subvention de 2750,00 € en faveur de l'association "Les Peintres du Soleil" dans le seul cadre de la fête des Andes.

En effet, nous avons considéré ce montant trop élevé par rapport au 1000,00 € annuels accordés par la commune aux autres associations agnésoises (E Viva San Agne, La Cabane des Marmottes) qui organisent diverses manifestations tous au long de l'année.

2. Nous avons voté "contre" 3 délibérations. Il s'agissait :

- De l'augmentation des 3 taxes directes locales

- La taxe d'habitation
- Le foncier bâti
- Le foncier non bâti

- du budget primitif pour l'année 2014

En effet, nous ne sommes pas d'accord, d'une part avec la politique financière de la municipalité car, malgré les subventions accordées par les différentes collectivités territoriales, pour payer la seule construction de l'école (soit 3 656 172,00 € TTC). Il a été nécessaire de :

- vendre un patrimoine de la commune (immeuble situé à Monaco)
- Prendre un emprunt en 2013 de 600 000,00 €
- Mettre en place en 2014 un autre prêt de 600 000,00 €

et d'autres part avec la conséquence inévitable de cet investissement qui se fait au détriment d'autres projets structurants nécessaires à tous les agnésois. Exemple : Les premiers travaux de remise en état de sécurisation après les intempéries de janvier 2014 (coût total 4 340 000 € HT), qui faute de réserve financière, contraignent la commune à attendre les subventions.

Et nous nous posons également la question :

"Comment sera financé le fonctionnement de l'école ?", qui lui est annuel, obligatoire et important (frais de personnel : cantine, assistantes maternelles, animateurs — frais d'électricité, de chauffage, de téléphone, de l'entretien des locaux, des contrats de maintenance de l'ascenseur, de la clim, du photocopieur, de l'informatique — contrat d'assurances bâtiment et assurance périscolaire — prestataire des repas — fournitures scolaires, etc...) Faudra-t-il recourir à un autre emprunt ? A une autre vente de patrimoine ? Nous n'aurons la réponse que l'année prochaine après une année complète de fonctionnement de l'école.

Nous profitons de cette rubrique pour adresser à tous les agnésois nos vœux sincères pour de belles et chaleureuses fêtes.

Bonne année 2015 !



Les incontournables

LE DÉBROUSSAILLEMENT

ARTICLE 1er : Il est organisé de manière permanente un contrôle des débroussailllements dans la commune.

Arrêté N° 755

Organisant la police de débroussailllement dans les zones à risques d'incendies de forêts de la commune de Sainte Agnès.

Nous, Maire de la commune de Sainte Agnès,

- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ;

- Vu le Code Forestier et notamment ses articles L 321-5-3, L 322-3, L 322-4-2, L 322-12, L 323-1, R 322-6-3.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19 juin 2002 relatif à la prévention des incendies de forêts,

- Considérant que la protection contre les risques d'incendies rend nécessaire le débroussailllement dans les zones à risques d'incendies de forêt définies par le code forestier et l'arrêté préfectoral n° 2002-343 du 19 juin 2002.

Article 2 : Sur le territoire de la commune, le débroussailllement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires.

- Pour les propriétaires des constructions, sur une profondeur de cinquante mètres ainsi que des voies privées y donnant accès, sur une profondeur de dix mètres de part et d'autre de la voie ;

- Pour les propriétaires de terrains situés dans les zones urbaines délimitées par le plan d'occupation ou le plan local d'urbanisme.

- Ainsi que dans d'autres cas précisés par l'arrêté préfectoral N° 2002-343 du 19 juin 2002, tenu à la disposition du public en mairie.

Article 4 : De façon continue, les propriétaires qui n'auront pas respecté leurs obligations de



débroussailllement ou de maintien en l'état débroussaillé se verront adresser en recommandé avec accusé de réception un courrier de mise en demeure de débroussailler dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier. Ils pourront également être verbalisés.

Article 5 : A partir de l'expiration du délai fixé par le courrier de mise en demeure, un nouveau constat du débroussailllement et du maintien en état débroussaillé sera effectué par des agents assermentés.

S'il est constaté que le propriétaire n'a toujours pas respecté ses obligations de débroussailllement :

- Le maire lui adressera un courrier lui indiquant qu'un débroussailllement d'office sera effectué passé un délai d'un mois et fera l'objet d'un titre de recettes à son encontre.

- La commune demandera l'autorisation de procéder d'office aux travaux au Président, du Tribunal de Grande Instance de Nice.

Visite guidée du centre de valorisation organique Azureo ZI 06510 Le Broc

La visite guidée, très explicite, montre comment sont traités nos déchets :

Tri sélectif : **conteneurs jaunes** pour métaux, plastiques, cartons d'emballage et maintenant aussi papiers et journaux. (machines plus performantes au centre de traitement) mais pas de grands cartons qui doivent être amenés à la déchetterie.

Conteneurs bleus pour le verre : toutes sortes de bouteilles (même les bouteilles d'huile), avec ou sans bouchons, les pots de confiture ou de conserves mais pas de verre "plat" ni de vaisselle.

Conteneurs textiles : uniquement à la déchetterie ou dans des bornes sur des parkings de grandes surfaces.

Le tri se fera d'abord manuellement, puis les matières seront conditionnées en "balles".

Rappel : Nous pouvons appeler les encombrants (0820 089 129) ou amener à la déchetterie 1173 Ave St Roman à Menton (04 92 19 66 00) les objets que nous n'avons pas pu placer dans les conteneurs ainsi que les déchets verts.

QUE SIGNIFIE LE POINT VERT ?

Eco-Emballages a créé l'Info-tri des consignes de tri claires que les marques relayent sur leurs emballages pour aider les consommateurs à faire le bon geste.

- Apposé sur 95 % des emballages, le Point Vert signifie que l'entreprise qui met sur le marché un produit verse une contribution financière à Eco-Emballages pour financer le dispositif de collecte sélective, de tri et de recyclage.
- Grâce à l'engagement de plus de 49 000 entreprises adhérentes à Eco-Emballages, 5,3 milliards d'euros ont été investis depuis 1993 pour développer le recyclage des emballages ménagers en France et participer ainsi à la transition vers une économie circulaire.

QUE DEVIENNENT NOS EMBALLAGES TRIÉS ?

67% des emballages sont recyclés

1 bouteille en verre	=	1 bouteille en verre	9 boîtes de conserve en acier	=	1 boule de pétanque
15 bouteilles en plastique transparent	=	1 pull en laine polaire	3 boîtes de céréales en carton	=	1 boîte à chaussures

Les amis de Sainte Agnès

Les Amis de Sainte Agnès

Association a été créé en 2007 pour soutenir la candidature de Mr. Albert Filippi ; ses statuts furent modifiés afin de reprendre les fêtes de la commune après que l'ancien comité des fêtes se mit en sommeil. Participant financier actif à la création de l'association «E Viva Sant' Agnè », cette association a toujours œuvré pour la commune. Depuis 2011 elle a décidé de soutenir le jumelage de Sainte-Agnès avec la ville tchèque de Benesov de Prague. L'année 2014 a été marquée par deux nouveaux événements : Le premier a été d'organiser la Fête de la musique sur la place Saint Jean, autour d'une paëlla géante ; près de 250 personnes ont répondu présentes, après un beau concours de boules.

Le deuxième d'avoir conduit plus d'une trentaine de membres de l'association à Benesov où ils ont été chaleureusement accueilli par la Municipalité et les membres du Conservatoire de musique (qui ont été reçu a Sainte - Agnès en 2013). C'est ainsi qu'ils ont pu découvrir cette belle ville au pieds du château, ses environs et le château de Konopiste car c'est là que se trouve la dernière demeure de François-Ferdinand d'Autriche. Une coïncidence historique, le 28 juin 2014, cela fut exactement 100 ans que François – Ferdinand d'Autriche, prince héritier de l'Empire austro-hongrois, fut assassiné avec son épouse à Sarajevo, par l'anarchiste serbe Gavrilo Princip. Cet événement fut le déclencheur de la Première Guerre mondiale qui durera 4 longues années et coûtera la vie à des millions d'êtres humains.

Outre ces évènements, l'association organise des concours de boules sur le village et les Castagnins et réalise la soirée à thème aux Cabrolles, fin août. Suite à l'ouverture de l'école en septembre 2014, elle a offert le spectacle de fin d'année aux enfants.

Cette association est à but non lucratif et apolitique, son objectif est de s'amuser, de vivre de bons moments partagés. Toute personne peut demander son adhésion si elle poursuit ces mêmes desseins. Elle n'a pas de subvention communale, uniquement du Conseil Général, et doit compter sur ses adhérents pour l'organisation, l'obtention de lots, la logistique... Pour toute information contacter le secrétariat de la mairie (page 2 du bulletin).



Les Amis de Sainte-Agnès dans les jardins du château Konopiste

Fête de la Musique Place Saint Jean



Etat Civil

MARIAGE Tous nos vœux de bonheur à :

Jean Charles PARIS et Suzanna TREVISANELLO le 07 juin 2014
Jonathan ZANA MEYER et Sindy CORPAS ARAZOLA le 24 juillet 2014
Valentin BEAUFRETON et Colette POLLICE TIFFANY le 09 août 2014
Stephan MATTERA et Sanja SERBEDZIJA le 13 septembre 2014
Bruno DAVY et Christine RELIAUD le 25 octobre 2014

NAISSANCES Bienvenue à :

Julian OBOEUF né 12 décembre 2013
Florian DELERY né le 8 février 2014
Léo BODINO né le 15 mars 2014
Amélie HUTINEL née le 24 avril 2014
Eloïse ZAZZERA née le 10 mai 2014
Célia FAILLY née le 19 août 2014
Victoria CADEAU née le 30 juillet 2014
Lohan ESCANDE né le 06 septembre 2014
Ludivine GIORDANO CHIER née le 25 septembre 2014
Rachel COQUIN-DALMASSO née le 26 octobre 2014
Evan DAUMONT PALMER né le 05 novembre 2014
Aaron ANDRIEUX-DELLERBA né le 10 novembre 2014
Evans MORALES né le 3 décembre 2014

† DÉCÈS †

Lucie PASTOR épouse TERZI décédée le 19 août 2013
René DESVAGERS décédé le 13 mai 2014
Chantal BARRELLO épouse MACELI décédée le 13 juin 2014
Angèle IMBERT épouse COTTALORDA décédée le 17 juin 2014
David FENOGLIO décédé le 12 juillet 2014
Dominique CITRONI décédé le 21 septembre 2014
Lucie DANIEL décédée le 28 septembre 2014
Stéphane MAUNY décédé le 02 novembre 2014
Jean-Louis LANTHEAUME décédé le 05 décembre 2014
Françoise SCOTTO d'APOLLONIA décédée le 16 décembre 2014

CALENDRIERS

Dimanche 25 janvier 2015

Fête de la Sainte Agnès
Messe à 11h à l'Eglise Notre Dame des Neiges au village
Après-midi : 15h loto salle Saint Charles au Village organisé par EVSA : renseignements au 06 78 63 59 44

Samedi 14 mars 2015

14h Carnaval des Enfants au Village organisé par EVSA
le soir Carnaval des adultes + bal

Vendredi 17 avril 2015

20H30 salle Saint Charles (Village)
Spectacle humoristique « The Bombass » un humour qui fait mouche, chanson, blagues et bonne humeur au programme !
réservations au 06 18 88 60 67 ou billettereduc.com
tarif : 7€ billettereduc.com - 10€ sur place (entrée gratuite pour les - 10 ans)

Vendredi 1er mai 2015

36 Critérium des randonneurs
Ouverture de la saison culture à sainte Agnès
Le Minervois rencontre Sainte Agnès (divers stands) - 17h
Salle Saint Charles : Spectacle de magie entrée 10€ (gratuit pour les moins de 7 ans)
informations et réservations à mille.plumes@orange.fr
ou 06 18 88 60 67 - Possibilité de réservations spectacles sur billettereduc.com

Samedi 02 mai 2015

17H Salle Saint Charles - 3 humoristes sur scène, qui sera le meilleur, à vous de voter - entrée 10€ (gratuit pour les moins de 10 ans)
informations et réservations à mille.plumes@orange.fr
ou 06 18 88 60 67 - Possibilité de réservations spectacles sur billettereduc.com

Dimanche 03 mai 2015

Le Minervois rencontre Sainte Agnès village (divers stands) de 9h à 17h

Samedi 20 juin 2015

Concours de boules « Roger Valetta » en soirée repas et animation

Samedi 27 juin 2015

Fête de la saint Jean organisée par EVSA

Dimanche 28 juin 2015

Messe de la Saint Jean à 11h

Lundi 13 juillet 2015

Bal au Village organisé par EVSA

Mardi 14 juillet 2015 : Cérémonie

Mercredi 15 juillet 2015 : 21h30 Visite nocturne du fort

Dimanche 19 juillet 2015 : Ramassage de la Lavande

Dimanche 26 juillet 2014 : Fête de la lavande au village

Samedi 08 et dimanche 09 août 2015 : Fête Médiévale

Samedi 15 août 2015 : Bal au village organisé par l'association EVSA

Samedi 15 août 2014 : Concours de boules au village - Challenge Anna RAVASIO

Samedi 29 août 2015 : Fête des Cabrolles organisée par « Les Amis de Sainte Agnès » sur le thème du Mexique

Renseignements sur www.sainteagnes.fr
ou au tél : 04 93 35 84 58



STE AGNÈS

Village du littoral
le plus haut d'Europe

Jeu de piste

Munissez-vous du carnet de route en vente
à l'office de tourisme et grâce aux informations
contenues à l'intérieur et sur les 15
panneaux répartis sur l'ensemble
du village, partez à la découverte,
en toute autonomie,
du trésor de Sainte Agnès !

PERMANENT
SUR LE SITE
DU VILLAGE

Le gardien de
Ste-Agnès



UNIQUE
EN PACA

Disponible en :



Renseignements :
Tél. 04 93 35 84 58
www.sainteagnes.fr



Patrick Fagnoni